



Location etat des lieux non fait par le proprietaire

Par MAINTENANT03

Bonjour à tous,

Tout d'abord merci à tous pour votre forum d'aide

Je suis actuellement en location et le propriétaire m'a jamais fait d'état des lieux
Ayant l'intention de partir au bout de 3 ans je suis inquiet
d'autre part je me suis aperçu que je payais mon loyer à une SCI différente de celle notée sur le bail mais appartement
au même gérant et propriétaire du logement

J'ai toujours payé et je suis à jour, j'ai de bons rapports avec le propriétaire

merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Sans état des lieux d'entrée, le logement est réputé avoir été reçu en bon état.

Il est donc important de le rendre de même si vous voulez récupérer votre dépôt de garantie.

Pour l'avenir : C'est à vous d'être vigilant lors de la signature du bail et d'exiger un état des lieux d'entrée. Ensuite vous avez encore 10 jours pour signaler des anomalies supplémentaires.

Pour le paiement du loyer : pourquoi ne payez-vous pas au bailleur indiqué sur le bail ? qui établit les quittances ?